

Saskatchewan et 44.2% en Colombie-Britannique. Dans les autres provinces, les taux d'augmentation étaient les suivants: Terre-Neuve 25.4%, Île-du-Prince-Édouard 25.7%, Nouvelle-Écosse 20.4%, Nouveau-Brunswick 24.1%, Québec 18.9%, Ontario 31.8%, Manitoba 20.9%, et Alberta 44.0%.

Le chômage exprimé en proportion de la population active a varié entre 3.8% en 1967 et 7.1% en 1976, la moyenne pour la période 1967-76 s'établissant à 5.7%. Au cours de ces années, le taux de chômage a été plus élevé chez les femmes que chez les hommes, et beaucoup plus élevé chez les personnes âgées de 15 à 24 ans que chez celles âgées de 25 ans et plus.

Population active (recensement de 1971)

8.2.2

A chaque recensement décennal, on pose aux personnes âgées de 15 ans et plus des questions sur leur situation vis-à-vis de l'activité et sur le genre de travail qu'elles font. Par rapport aux enquêtes mensuelles plus restreintes, ces questions offrent l'avantage de fournir des renseignements beaucoup plus détaillés sur la répartition par profession et par branche d'activité ainsi que sur d'autres caractéristiques de la population active, tant au niveau des régions géographiques que des classifications. Les tableaux 8.6 à 8.10 présentent des totalisations sommaires provenant du recensement de 1971. Pour plus de détails, on peut consulter les nombreux bulletins du recensement traitant de ces aspects et d'autres caractéristiques de la population active (voir les bulletins du recensement de 1971 nos 94-701 à 94-789 au catalogue de Statistique Canada).

En raison de différences dans le champ d'observation, la méthodologie et la période de référence, les données du recensement ne sont pas strictement comparables à celles provenant de l'enquête mensuelle. Bien que les concepts fondamentaux soient les mêmes, l'écart se situe surtout au niveau du champ d'observation et des questions posées. Comme on l'a déjà mentionné, l'échantillon des enquêtes mensuelles, plus restreintes, comprend les personnes de 15 ans et plus, mais exclut les habitants du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, les Indiens des réserves, les membres des Forces armées, les ménages résidant outre-mer et les pensionnaires d'institution. Par contre, les questions du recensement de 1971 ont été posées à toutes les personnes âgées de 15 ans et plus dans un échantillon se composant de 33 $\frac{1}{3}$ % des ménages (environ 2 millions de ménages).

Actifs nés à l'extérieur du Canada. Selon les résultats du recensement de 1971, les immigrants constituaient 20% de la population active. Le tableau 8.6 donne le nombre total d'actifs par pays d'origine et par région de résidence au Canada en 1971. Il ressort de ces chiffres que plus des quatre cinquièmes des immigrants actifs sont venus d'Europe, dont un quart de la Grande-Bretagne. Plus de la moitié des immigrants demeurent en Ontario où ils constituent plus du quart de la population active, comme c'est le cas également en Colombie-Britannique; dans les provinces de l'Atlantique, la proportion est inférieure à 5%.

Statut des travailleurs. Dans le cadre des questions sur la profession et la branche d'activité, on demandait au répondant d'indiquer s'il travaillait principalement en vue d'un salaire ou d'un traitement, s'il travaillait à son compte ou s'il travaillait sans rémunération dans une entreprise ou une ferme familiale. Le tableau 8.8 présente les données de 1961 et 1971.

Population active selon l'activité économique. Au recensement de 1971, on demandait aux répondants d'indiquer le nom de leur employeur et le genre d'entreprise, d'industrie ou de service dont il s'agissait. Dans le cas des travailleurs autonomes, on demandait le nom de l'entreprise et le genre d'activité. Comme on a utilisé une classification révisée des activités économiques (voir *Classification des activités économiques*, no 12-501F au catalogue de Statistique Canada), il a fallu faire des totalisations spéciales pour permettre la comparaison entre les données de 1971 et celles de 1961. Les établissements appartenant au gouvernement et gérés par lui, dont l'activité principale relève d'autres secteurs comme les transports, les communications (Postes comprises), la vente d'alcools, les services de santé et d'enseignement, ont été classés dans ces branches plutôt que dans l'administration publique. La division «administration publique et défense» comprend les établissements dont l'activité